

Développement de campus universitaires internationaux d'excellence en Espagne

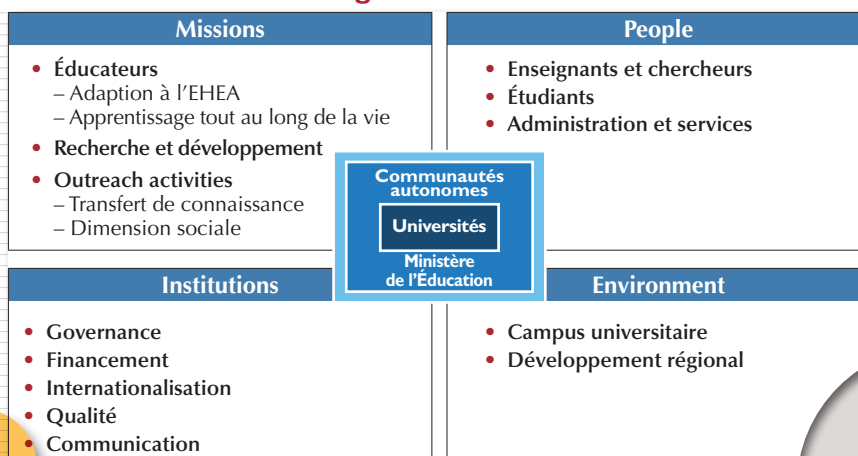
Par Màrius Rubiralta et Luis Delgado, Ministère de l'Éducation, Espagne

En 2009, le Secrétaire Général des Universités (SGU) du Ministère espagnol de l'Éducation a lancé un nouveau programme de modernisation et d'internationalisation des campus universitaires espagnols. Cette initiative a axé son action sur l'enseignement, la recherche et certains aspects du transfert technologique. Elle s'est également attachée à faire du campus un modèle social intégré qui interagit avec son environnement territorial. Les résultats à ce jour sont positifs, et contribuent à la création de campus universitaires durables qui s'intègrent à leur environnement.

LES DÉFIS DU SYSTÈME UNIVERSITAIRE ESPAGNOL : LA STRATÉGIE UNIVERSITÉ 2015

Les défis auxquels le système universitaire espagnol est confronté sont de manière générale communs aux autres pays de l'UE, bien qu'ils présentent certaines spécificités liées à la structure administrative largement décentralisée du pays, puisque les compétences des universités ont été transférées aux régions (Communautés autonomes). Le processus de Bologne préconise la création d'un cadre commun pour l'enseignement universitaire au sein de la zone d'enseignement supérieur européenne (EHEA – European Higher Education Area). Bien que de nombreuses universités espagnoles aient presque mené à terme cette réforme des programmes d'études, d'autres réformes dans le cadre du programme de modernisation des universités, portant, par exemple, sur une réforme de la gouvernance, les liens avec les entreprises, l'internationalisation, les dimensions sociales, des réformes de la qualité et du financement, doivent encore être mises en œuvre.

Stratégie université 2015



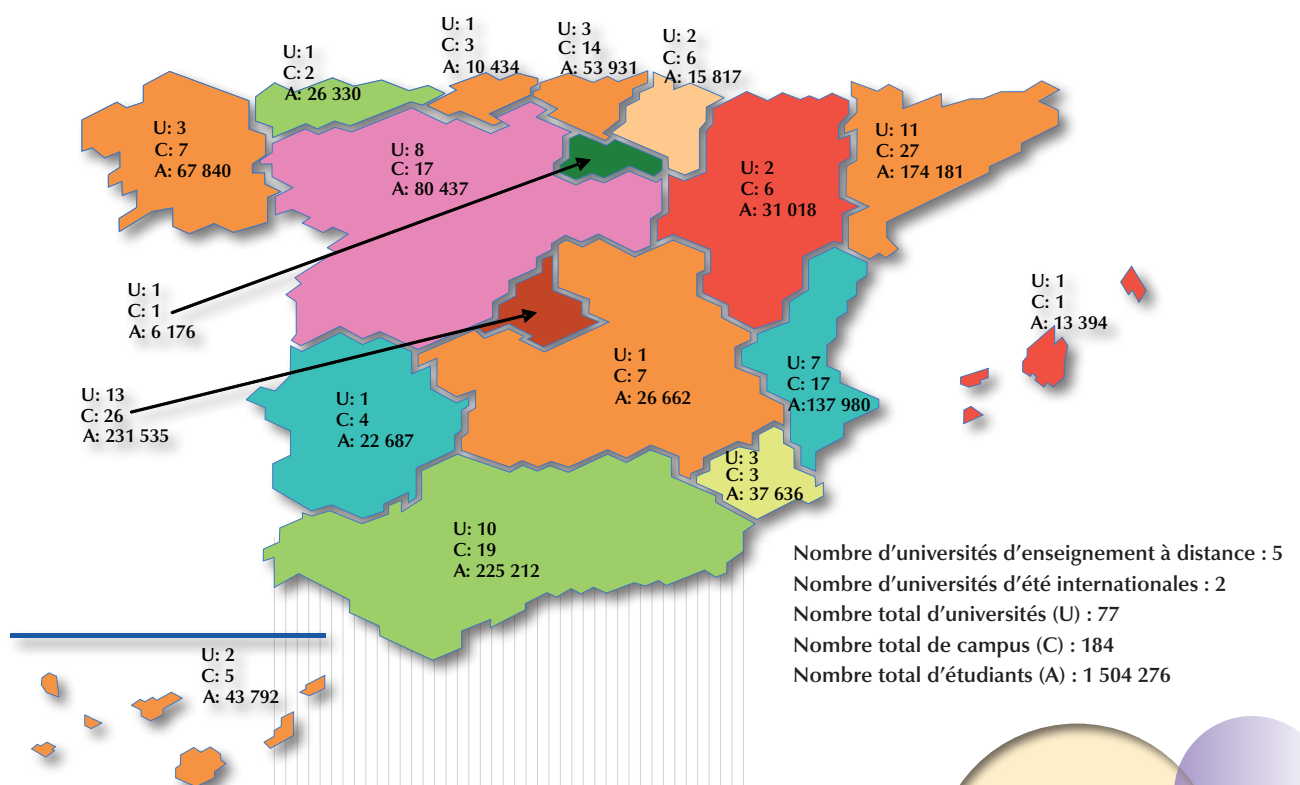
Pour encourager la modernisation des universités et leur permettre de réaliser leur potentiel en vue de contribuer au développement d'une économie et d'une société axées sur la connaissance, en 2008 le gouvernement espagnol a lancé la Stratégie Université 2015 (SU-2015). Cette initiative œuvre pour le développement d'universités fortement internationalisées, bien gérées et bien financées. L'objectif est qu'elles contribuent à la production mondiale de connaissances, à l'innovation et au développement économique durable de leurs environnements territoriaux.

Le programme se projette à l'horizon 2015. Il s'articule autour de quatre dimensions clés et quinze sous-catégories: **missions** – éducation, recherche, transferts de connaissances, responsabilité sociale; **individus** – universitaires et chercheurs, étudiants et personnel administratif; **établissements** – gouvernance, financement, internationalisation, qualité et évaluation et communication; et **environnement** – campus, université-ville-territoire et développement régional.

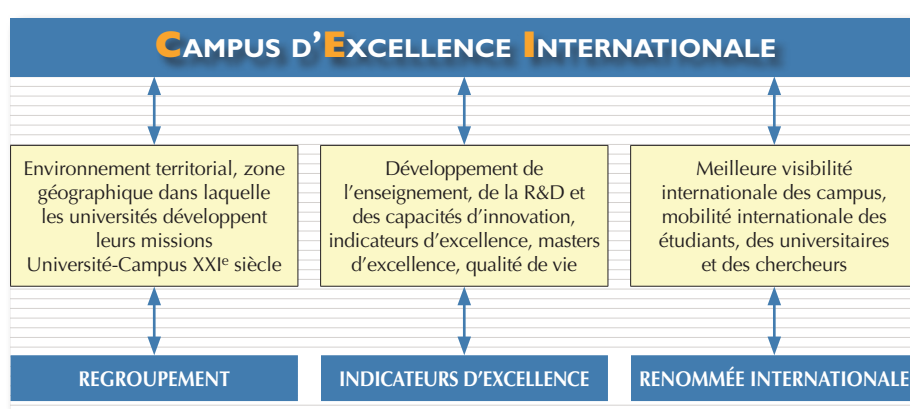
LE CAMPUS D'EXCELLENCE INTERNATIONALE

L'Espagne possède au total 77 universités, parmi lesquelles 50 sont publiques. Elles sont réparties sur plus de 232 campus, dont 21 proposent des programmes d'apprentissage à distance. En 2008-09, le nombre total d'étudiants universitaires s'élevait à 1 504 276. Selon l'emplacement géographique du campus (urbain, métropolitain, régional) et la répartition des campus dans chaque communauté autonome (région possédant une seule université dotée de plusieurs campus dans la région, ou région dotée de plusieurs universités), il existe différents types de campus universitaires, allant du campus unique local au multicampus régional ou mondial. La Catalogne, Madrid et l'Andalousie abritent près de 75 % du nombre total de campus universitaires.

Nombre d'universités, de campus et d'étudiants en Espagne



Dans le cadre de la SU-2015, un nouveau programme intitulé Campus d'Excellence Internationale (CEI) a été lancé en juillet 2009. Le CEI a pour objectif global de faire figurer les campus universitaires espagnols parmi les meilleurs campus d'Europe, de promouvoir leur renommée internationale et de renforcer les atouts du système universitaire espagnol. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités espagnoles, et de réaliser des avancées en matière d'innovation. Il œuvre pour des regroupements stratégiques publics et privés entre les universités, d'autres instituts de recherche et les entreprises implantées au sein des campus. Il fait la promotion de la diversification et de la spécialisation, avec un accent sur l'excellence, et développe des écosystèmes de la connaissance qui contribuent au développement économique régional, à la cohésion sociale et à la création d'emplois. Le programme est géré par le Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère des Sciences et de l'Innovation, et le soutien des Communautés autonomes.



Grâce au CEI, un nouveau concept de campus universitaire s'est développé, mettant en jeu une interaction entre les universités et les centres de recherche et technologiques, les parcs scientifiques et technologiques, les entreprises et d'autres agents. Cette interaction devrait faciliter le développement de l'enseignement territorial, et des communautés de recherche et d'innovation qui oeuvrent pour l'excellence internationale dans un domaine spécifique.

Ce nouveau concept a pour objectif de promouvoir les campus qui sont socialement et économiquement intégrés dans leur environnement urbain ou régional. Le campus devra faire des efforts pour offrir des services de qualité supérieure et assurer sa viabilité environnementale, à savoir être dynamique et durable de façon à améliorer l'attrait de la région pour les étudiants, les universitaires et les chercheurs internationaux, ainsi que pour les investisseurs de ce secteur. Cela suppose d'adapter les espaces d'enseignement et d'apprentissage conformément aux objectifs de la zone d'enseignement supérieur européenne.

Projet pour un jardin géologique, Université de Barcelone



LA PROCÉDURE DE SÉLECTION ET LES RÉSULTATS INITIAUX

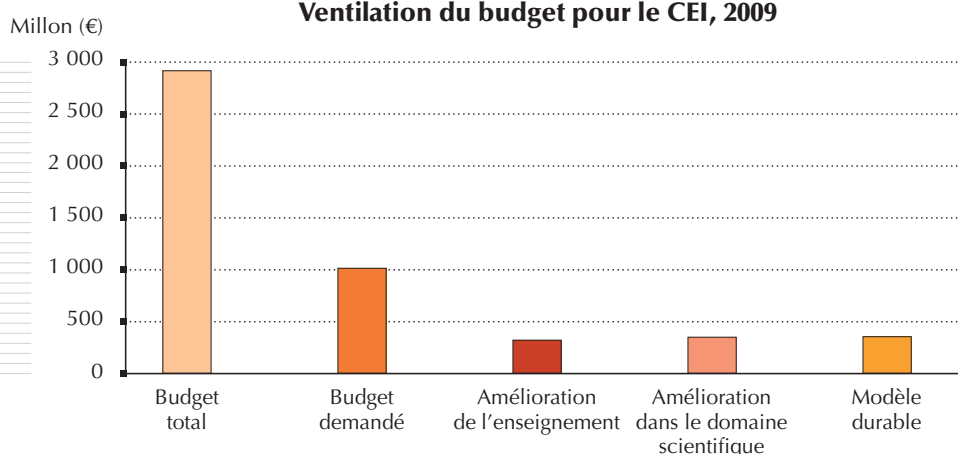
Le programme a démarré avec un budget de 203 millions EUR (en sus des 150 millions EUR avancés en 2008). Dans le cadre d'une procédure concurrentielle, il accorde des subventions pouvant atteindre 53 millions EUR, ainsi que des prêts (150 millions EUR en 2009). Ces sommes sont destinées aux Communautés autonomes, où les campus sélectionnés sont implantés, afin de les aider à mettre en oeuvre leurs plans stratégiques d'excellence internationale.

Le premier appel d'offres, clôturé le 8 septembre 2009, a reçu 51 réponses et mobilisé 84 % des universités publiques espagnoles et 8 établissements privés. Ce niveau élevé de mobilisation témoigne de la réussite du programme.

Les critères d'évaluation pour les campus en concurrence sont les suivants :

1. Enseignement amélioré et adaptation des espaces d'enseignement selon les critères de la zone d'enseignement supérieur européenne, et rénovation des bâtiments scolaires.
2. Amélioration des transferts scientifiques et de connaissances aux entreprises.
3. Durabilité : transformation du campus ; développement d'un modèle social intégré ; interaction avec l'environnement territorial.

Ventilation du budget pour le CEI, 2009



Source : Ministère de l'Éducation, Espagne.

Une évaluation initiale a été menée par un comité technique, afin de présélectionner 18 propositions. L'ambition, la faisabilité et l'adéquation des actions et objectifs proposés par chaque établissement ont été confrontées à chaque critère d'évaluation. Les architectes et les représentants issus des ministères de l'environnement, du travail, de l'égalité des chances et du logement ont participé au comité technique. Ils ont procédé à une évaluation des divers éléments du modèle social : vie étudiante, égalité des chances et aspects relatifs à l'appartenance sexuelle, logements étudiants, restauration des bâtiments, urbanisme, etc.

Chacun des 18 établissements ont reçu jusqu'à 200 000 EUR en vue d'élaborer un plan d'action détaillé visant à transformer leur campus existant en Campus d'excellence internationale. Les projets sélectionnés ont été défendus par les coordinateurs de projet et les recteurs, lors d'une session publique présidée par les ministres de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation devant une commission internationale composée de neuf personnalités indépendantes et expérimentées. Plus de 600 personnes issues du monde politique y ont participé, représentant l'état espagnol, les régions, le parlement, le sénat, les municipalités, etc.

Le monde universitaire était représenté par des recteurs, des conseillers sociaux, des étudiants, des universitaires et des chercheurs. Enfin, des représentants issus du monde des affaires et de la société civile, ainsi que de la scène économique et sociale étaient également présents.

La commission internationale a sélectionné un total de cinq campus pour le prix du Campus d'Excellence Internationale (CEI) : le Campus de la connaissance de Barcelone (Université de Barcelone et Université polytechnique de Catalogne), le Campus universitaire de La Moncloa (Université Complutense de Madrid et Université polytechnique de Madrid), Campus Carlos III (Université Carlos III de Madrid), l'UAB-CEI Connaissances et Innovation (Université autonome de Barcelone) et l'UAM-CSIC CEI (Université autonome de Madrid – CSIC). Quatre projets ont été reconnus comme des CEI d'intérêt régional, et neuf projets ont été reconnus comme des projets prometteurs qui seront présentés pour le prix CEI dans le cadre d'appels à candidatures ultérieurs.



En conclusion, le programme devrait contribuer à améliorer l'enseignement et la qualité de la recherche dans les universités espagnoles, ainsi que les avancées en matière d'innovation. Par ailleurs, le fait que les aspects urbains, architecturaux, environnementaux et sociaux soient pris en compte facilitera l'émergence de projets urbains intégrés, notamment des campus didactiques, sains, durables et accessibles. Cela permettra de répondre aux besoins locaux en matière de transport, de services, de domaines productifs, de recherche, d'innovation, de culture et de vie sociale. La région dans son ensemble bénéficiera des répercussions du Prix du Campus d'Excellence Internationale.

Pour en savoir plus, contacter :

Luis Delgado

Directeur adjoint, Modernisation et promotion générale de la recherche universitaire

Ministère de l'Éducation

Paseo del Prado, 28

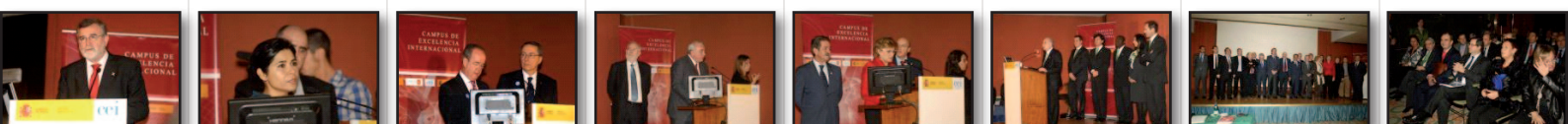
28014 Madrid

Espagne

Tél. : +34 915065647

luism.delgado@educacion.es

Campus d'Excellence Internationale : présentation publique des projets, 25 novembre 2009



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

ISSN : 2072-7933

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2010

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.